

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 8942 du 8 août 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1413732S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 15295 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325284S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2014 :

Le Bot, Yannick	Nigend : 141 396	Numéro de livret de solde : 5 272 063
Perez, Sébastien	Nigend : 184 707	Numéro de livret de solde : 8 034 270

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2014 :

Leblanc, Christine	Nigend : 211 964	Numéro de livret de solde : 8 063 509
Ballone, Julien	Nigend : 217 526	Numéro de livret de solde : 8 064 531
Hadef, Tarik	Nigend : 156 453	Numéro de livret de solde : 8 013 832

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 août 2014.

*Le colonel, commandant par suppléance
la gendarmerie des transports aériens,
F. HUBERT*